

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 28-02-2023

Membres présents :

- Les enseignants : monsieur Giraud-Sauveur, directeur, madame Mathieu, madame Giraud-Sauveur, madame Jacob, Monsieur Lemaitre
- Les déléguées des parents d'élèves : madame Péraldo, monsieur Duterte, Madame Faure
- Représentants de la mairie : monsieur Giordano (mairie), Madame Torrent (première adjointe), monsieur Faure (adjoint), Madame Kermarec (conseillère municipale), Monsieur Ménard (conseiller municipal)
- Services périscolaires : madame Croux

Membres excusés :

- Délégués des parents d'élèves : madame Roth, Madame Cueff, monsieur Loisel

Début de la réunion : 18 h 15

1 – Les moyens mis à disposition de l'école en 2023 par les collectivités locales

La communauté de communes apporte un soutien sur plusieurs dossiers

- Le budget des transports pour les sorties scolaires :
 - o 13 739,00 euros pour les sorties à la journée pour l'année scolaire 2022-2023
 - o 8 500,00 euros pour les sorties avec nuitées pour la période 2019-2023
- L'organisation d'un cycle d'apprentissage en kayak chaque année pour les élèves de CM1-CM2 et parfois CE2 (pour toutes les écoles du secteur de l'Argentière la Bessée)
- L'intervention d'un intervenant en éducation musicale Dumiste pour chaque classe du secteur de l'Argentière la Bessée, environ 12 séances
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité : la communauté de communes prend en charge 3 séances par semaine.
- Natation : la communauté de communes prend en charge le coût des entrées, et la mise à disposition d'un maître-nageur pour la sécurité et d'un maître-nageur pour l'enseignement

La mairie intervient à plusieurs niveaux :

- Le budget prévisionnel de l'école pour l'année civile 2023.
 - o Sur la période du projet d'école 2020-2025, le budget prévisionnel s'élève à 36 900 euros en moyenne. Il se répartit en trois domaines :

▪ Budget de fonctionnement	21 587,00 €
▪ Budget d'investissement :	14 321,00 €
▪ Subvention pour la coopérative de l'école :	1 000,00 €
 - o Ce budget permet de financer : les achats de fournitures scolaires ; le renouvellement des manuels scolaires et l'achat de livres de littérature jeunesse ; les actions engagées dans le cadre des parcours d'apprentissage (en éducation physique et sportive, en éducation culturelle et artistique, en éducation au développement durable, en éducation à la santé et dans le domaine du parcours citoyen).
- Le contrat d'entretien des équipements numériques avec la société LDI à Chorges : 5 100,00 euros. (réseau informatique, ordinateurs fixes et portables, 3 écrans numériques, l'installation téléphonique, la gestion des entrées dans l'école. 50 heures de travail prévues en 2023.
 - o Ce contrat est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023. Le directeur remercie le conseil municipal pour cette décision ; en effet les nombreux- Lex équipements numériques installés dans l'école nécessitent désormais des compétences techniques importantes pour en assurer l'entretien.
- Le renouvellement des petits équipements de mobiliers : 2 100,00 €
 - o Une partie de ce budget sera consacrée à l'apis de tapis de sport plus rigides, antidérapant, et équipés de scratch pour être attachés ensemble. Ils doivent permettre certaines activités sportives : jeux d'opposition, gymnastique au sol, danse, L'achat de ces tapis sera réparti sur plusieurs années. Ils seront stockés directement dans la salle de sport.
- L'entretien de l'école : la mairie doit assurer l'entretien des bâtiments dont la chaudière.
 - o Des petites réparations sont réalisées pendant les vacances scolaires.
 - o La chaudière a nécessité une réparation d'urgence fin janvier.
 - o Les installations de la cantine nécessitent aussi un entretien régulier.

- Rénovation des peintures intérieures : la mairie envisage de réaliser une rénovation des peintures sur les murs du hall d'entrée et du vestiaire des classes maternelles. L'installation de nouvelles surfaces d'affichage est envisagée également. Cette question sera étudiée en coopération avec les enseignants.
- La mairie offre le forfait saison ski alpin aux élèves qui le demandent.

2- Bilan des exercices de sécurité

Les procédures à suivre sont prévues par les consignes d'évacuation incendies et par les PPMS : plan particulier de mise en sûreté

- 27/09/2022 : **exercice évacuation incendie**. Désormais les procédures d'évacuation sont bien intégrées. Les élèves et les personnels ont bien réagi.
- 21/10/2022 : **exercice d'alerte intrusion d'une personne dangereuse dans l'école**. L'alarme alerte intrusion a été rénovée au cours de l'été 2022. Elle a bien fonctionné. Les élèves et les enseignants se sont confinés dans les classes. Bonne réaction des élèves et des personnels. Les élèves sont restés confinés pendant 9 minutes sans faire de bruit ; il faudra encore accroître la capacité à rester confiner plus longtemps. Il faudrait ajouter un verrou sur la porte de la salle de repos afin de faciliter le confinement de la classe PS-MS.
- 25/11/2022 : **exercice d'alerte pour un risque technologique**. Nous avons simulé un accident de camion sur la route nationale avec transport de produits potentiellement dangereux. Les élèves ont été rassemblés dans la salle de sport de l'école pendant 25 minutes. Dans cette situation les enseignants apportent de quoi occuper les élèves (livres, coloriages, ...). Tout s'est passé dans le calme. Nous avons profité de ce confinement pour présenter la malle PPMS aux élèves de CE2 à CM2

3 – Suivi de la cohorte 2011 : élèves qui sont rentrés en 6^{ème} en septembre 2022

Le directeur présente le tableau de suivi des parcours pour les élèves nés en 2011. Ils ont bénéficié :

- Parcours d'éducation artistique et culturelle :
 - o De 7 projets avec un partenaire dans les domaines des activités d'expression, chant choral, expression corporelle, danse, ...
 - o De 6 partenariats avec une scène de spectacle (le Théâtre de Briançon et l'association les décâblés).
 - o De 3 projets d'étude du patrimoine local (en lien avec le service du patrimoine de Briançon).
 - o De 8 partenariats avec la bibliothèque municipale pour favoriser le contact avec les livres.
- Parcours d'éducation au développement durable et du parcours scientifique : 6 projets d'étude en partenariat avec un intervenant nature (Gaëtan Martinon)
- Parcours d'éducation physique et sportive : la programmation a été bien mise en œuvre, sauf au niveau du kayak : un seul stage a pu être réalisé (Crise Covid).
- Dans le cadre des sorties avec nuitées : trois dont une nuit en refuge, deux nuits dans le Champsaur sur le thème de l'éducation au développement durable et une semaine en Dordogne.
- Attestation de savoir nager en sécurité : 12 élèves ont validé cette attestation, et un élève a validé le test nautique
- Attestation apprendre à porter secours : 100 % des élèves l'ont obtenue.
- Attestation de première éducation à la route : 100 % des élèves l'ont obtenue

Remarques des membres du conseil d'école :

- Les parcours des élèves de l'école sont vraiment très complets, ce qui est rendu possible par le soutien financier de la mairie.
- Il peut y avoir des écarts de parcours entre les cohortes, en fonction de facteurs divers (par exemple, avec la crise covid certains projets n'ont pas eu lieu).
- En ce qui concerne les classes de découverte avec plusieurs nuitées, les enseignants font remarquer qu'ils ne sont pas rémunérés au regard du travail très important qui est nécessaire pour organiser une classe de découverte et du temps passé loin de chez eux pendant plusieurs jours.

4 – Affectation des élèves en 6^{ème}

L'école les prés verts dépend de deux secteurs de collège : les Garcins à Briançon et Les Giraudes à l'Argentière la Bessée.

La procédure d'affectation des élèves de CM2 en classe de 6^{ème} débutera en mars 2023, avec deux phases :

- La phase 1 pour vérifier l'adresse votre enfant au 01/09/2022 ainsi que vos coordonnées. L'adresse de l'enfant détermine le collège de secteur.
- La phase 2 pour permettre à la famille et à l'élève d'exprimer les choix d'orientation : collège de secteur ou demande de dérogation pour une autre collège
 - o **Si l'élève demande son collège de secteur : aucune autre démarche à réaliser. L'élève sera affecté dans ce collège.** Si l'élève demande une section sportive ou une classe bilangue dans ce secteur, la démarche sera se passe ensuite directement entre la famille et le collège au moment de l'inscription au collège en juin. Dans tous les cas, l'inscription en section sportive et classe bilangue se fera en fonction des places disponibles.
 - o **Si l'élève demande un autre collège que le collège de secteur**, il faudra compléter une demande de dérogation sur le volet 2 au cours de la phase 2 de la procédure Affelnet, en indiquant le nom du collège et en cochant le motif invoqué pour demander cette dérogation. Quel que soit le motif invoqué, il n'existe aucune garantie qu'une réponse favorable sera donnée à cette demande dérogation.

5 – Le ramassage scolaire

- Il a été constaté des retards de certains cars à l'arrivée à l'école, particulièrement le matin lorsqu'il neige. Depuis fin janvier il semble qu'il y a moins de problème
- Le soir il est constaté un risque de manque de place dans le car de la Région en direction l'Isclé de Prelles, le Villaret, La Rochette et Villard Meyer. Cet hiver le problème est survenu seulement une fois (du fait des absences d'élèves pour cause de maladie pendant la période hivernale) ; il y a un risque que cela se reproduise davantage au printemps lorsqu'il y aura moins d'absents. Le car dispose de 22 places, et cela peut ne pas suffire. Si cela devait arriver il faudrait prévoir de laisser à l'école les élèves de Villard Meyer et venir les chercher au cours d'une seconde tournée. Si cette situation devait se produire, Monsieur Faure précise qu'il est important que les parents concernés soient prévenus rapidement.
- Monsieur Le Maire explique que la communauté de communes devrait reprendre la compétence ramassage scolaire prochainement ; la gestion locale facilitera probablement l'organisation. Par exemple, la desserte de l'Isclé pourrait être assurée par le car de Prelles libérant de la place dans le car de Villard Meyer.
- Géraldine Croux rappelle qu'il faut que les parents soient rigoureux dans la gestion des inscriptions au car sur l'espace famille.

6 – État d'avancement du projet de construction du terrain multi-activités à côté de l'école

- Le projet est subventionné à 80 %. Il s'élève à 133 000 euros TTC
- Le terrassement sera réalisé en avril-mai 2023 ; l'enrobé sera réalisé en juillet ; le montage du terrain serait réalisé fin juillet.
- Inauguration souhaitée pour début septembre.
- Par la suite des aménagements complémentaires seront réalisés par les services techniques.

7 – Bilan de la mise en place du dispositif « activité physique quotidienne »

- Le matériel est à disposition des élèves qui peuvent l'utiliser librement. Ils s'en servent assez souvent depuis la mise en place des malles.
- Pendant l'hiver ils ont eu aussi l'occasion de jouer avec la neige dans la cour.
- Les malles seront complétées pour la rentrée de septembre prochain.

9 – Questions diverses

- Cantine :
 - o Monsieur Faure rappelle que les parents doivent inscrire leur enfant à la cantine au plus tard 8 jours avant. Il s'agit de permettre une gestion améliorée des commandes des produits alimentaires.
 - o En cas d'absence d'un élève, la mairie demande un certificat médical pour que le repas ne soit pas facturé. Mme Péraldo indique que parfois le médecin refuse de fournir le certificat médical.
- Le directeur remercie vivement les services techniques de la mairie qui interviennent toujours rapidement à l'école en cas de problème technique. Cela a été à nouveau le cas pendant la panne de la chaudière avec une remise en service en quelques jours seulement.
- Plusieurs parents rencontrent des difficultés pour faire garder leur enfant le mercredi depuis le retour à la semaine de 4 jours.
 - o Mmes Faure et Cueff ont été contactées par plusieurs parents : il n'y a pas assez de places au centre social de l'Argentière la Bessée où la localisation du centre d'accueil engendre une présence de l'enfant sur une longue journée pour des parents travaillant à Briançon.
 - o Or l'enquête réalisée par le centre social au printemps 2022 avait bien mis en évidence les besoins des parents pour la garde de leur enfant le mercredi, matin et après-midi. Les parents délégués vont donc contacter la communauté de Communes qui a en charge le centre social pour demander de réévaluer le besoin, via une nouvelle enquête si nécessaire. En outre il est évident qu'un accueil de loisirs à St Martin de Queyrières répondrait aux besoins de familles d'autres communes du canton.
 - o Le directeur approuve totalement la démarche des parents délégués qui sont parfaitement dans leur rôle en réalisant cette démarche et indique qu'une communication aux familles pourra se faire via Pronote si le centre social le demande.

Fin du conseil : 20 h 10

Le directeur de l'école

M. Giraud-Sauveur Michel

La secrétaire de séance

Mme Faure Caroline